



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_023_2024**

► **OBJET : Point n° 23 - PEM GARE : PARTICIPATION À L'APPEL À PARTENARIAT DU CEREMA « EXPERTISONS LE STATIONNEMENT POUR MIEUX L'ORGANISER DANS LE CADRE DE POLITIQUES DE MOBILITÉ ET D'AMÉNAGEMENTS DURABLES »**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) a répondu, en concertation avec la Ville de MÂCON, à l'appel à partenariat du Cerema « Expertisons le stationnement pour mieux l'organiser dans le cadre de politiques de mobilité et d'aménagements durables ».

Cet appel à partenariat vise à travailler avec des collectivités volontaires sur un secteur à enjeux de leur territoire sur lequel une problématique de stationnement a été relevée afin d'identifier des marges de manœuvre et de définir des pistes d'amélioration en réponse à la problématique rencontrée.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération et la Ville de MÂCON ont souhaité participer à cet appel à partenariat pour les aider à repenser le stationnement en gare de MÂCON dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau pôle d'échange multimodal et du programme Cœur de Ville.

Le Cerema, la Communauté d'Agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération et la Ville de MÂCON, adhérentes au Cerema, souhaitent définir leurs relations dans le cadre d'un marché passé en quasi-régie, joint en annexe.

Ce contrat est fondé sur l'article 159 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoyant la possibilité pour l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements adhérents de faire appel au Cerema en quasi-régie dans le cadre des articles L. 2511-1 à L. 2511-5 du Code de la commande publique.

Le montant total pour la réalisation de cet appel à partenariat est de 22 628,00 € HT, soit 27 153,00 € TTC. Le financement du Cerema s'élève à 50 % du prix de la prestation, le solde étant pris en charge à parts égales par Mâconnais-Beaujolais Agglomération et la Ville de MÂCON, soit respectivement 6 788,25 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2511-1 à L. 2511-5,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment son article 159,

Vu le contrat pour la participation à l'appel à partenariat du CEREMA « Expertisons le stationnement pour mieux l'organiser dans le cadre de politiques de mobilité et d'aménagements durables », joint en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 20/02/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Madame Nathalie GONCALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Maxim PLAT et Monsieur Benjamin DIRX ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN ne prennent pas part au vote.

Après les interventions de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Laurent MAZOYER,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la Ville de MÂCON à l'appel à partenariat du CEREMA « Expertisons le stationnement pour mieux l'organiser dans le cadre de politiques de mobilité et d'aménagements durables »,
- de valider le montant de la contribution financière de la Ville de MÂCON à hauteur de 5 656,88 € HT, soit 6 788,25 € TTC,
- d'approuver les termes du contrat à intervenir avec le CEREMA et Mâconnais-Beaujolais Agglomération, tel que joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

28 MARS 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire